



Repères historiques et données générales

Document mis à jour le 8 mai 2025

Nota

Comme leur nom l'indique, ces fiches de « Repères historiques » ne sont que l'indication des principaux faits marquants liés au sujet traité. Elles ne sont en aucun cas des analyses ni des jugements de valeur. Leur objectif est simplement de donner au lecteur des indications de base, en lui permettant, s'il le désire, d'aller « plus loin », notamment grâce aux liens hypertextes qui sont mentionnés, dont des biographies, aux sources et à la bibliographie.

D'autres documents et fiches de « Repères historiques » sont déjà accessibles en ligne sur le site du CHMJS. Ils peuvent utilement compléter la présente lecture. D'autres fiches seront réalisées, dans l'avenir, notamment sur l'INSEP.

Plan

- I – Données administratives et contexte
- II – Données chiffrées
- III – Bilan

%%%%%%%%

I – DONNÉES ADMINISTRATIVES ET CONTEXTE

De la recherche dans les établissements nationaux du ministère chargé des sports, les ENSEPS

Avant la création de la nouvelle École normale supérieure d'éducation physique et sportive (ENSEPS), en juin 1969, opérant la fusion des INSEP jeunes gens et jeunes filles, établissements chargés de la formation des professeurs d'EPS et de leur préparation au concours du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPES), il n'y avait guère de recherche que dans le domaine de la psychologie à l'INSEP jeunes filles de Châtenay-Malabry.

Plus que de recherche *stricto sensu*, l'INSEP jeunes gens ne se préoccupera, surtout, que de documentation et de diffusion pédagogique.

Ce ne sera qu'à partir du début des années 1970 qu'un département de la recherche commencera réellement à fonctionner dans la nouvelle ENSEPS.

De son côté, l'Institut national des sports (INS) ayant officiellement des missions de recherche depuis 1946, et les ENSEPS depuis 1953, ce secteur demeura partagé jusqu'à la création de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) en 1976, sans limite précise de domaine de recherche pour chacun jusqu'à cette date, mais avec toutefois une forte orientation médicale à l'INS, institut se situant dans la continuité de l'École de [Joinville](#).

De la nouvelle ENSEPS

Cette nouvelle ENSEPS se crée dans un contexte particulier, celui de la loi du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur (dite loi Edgar FAURE). Elle supprime les anciennes facultés en leur substituant, « *Sur le plan régional, (des) unités d'enseignement et de recherches (UER)* » (cf. son art. 3), regroupés dans des universités. Elle crée en outre un nouveau type d'établissement supérieur, les établissements publics à caractère scientifique et culturel (EPCSC), ou « *grands établissements* ».

S'agissant de la formation professionnelle des professeurs d'éducation physique, les instituts régionaux d'éducation physique et sportives (IREPS), créés en 1927 avec l'appellation d'instituts régionaux d'éducation physique (IREP), sont ainsi transformés en UER d'EPS, rattachés aux universités.

Ces UER ont notamment pour mission « *D'organiser au niveau de la région, les études et la recherche, en ce qui concerne les sciences appliquées à l'éducation physique, à la pédagogie et à certaines activités sportives.* »

C'est ce qu'indique le [décret n° 69-536 du 5 juin 1969](#) (JoRf du 6 juin, p. 5608), qui a pour objet la formation et le perfectionnement des enseignants d'EPS. Il est notamment signé par Edgar FAURE, ministre de l'Éducation nationale, et Joseph COMITI, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse et des Sports.

Dans son article 4, ce décret fusionne les deux écoles normales supérieures d'éducation physique et sportive, l'ENSEPS jeunes filles de Châtenay-Malabry et l'ENSEPS jeunes gens installée avec l'INS dans le camp de Saint Maur, à Vincennes (Paris, XII^{ème} arrondissement), dans ce qui constituait alors « *les établissements de Joinville* ».

Ce décret institue ce que l'on appellera « *la nouvelle ENSEPS* », modifiant ainsi radicalement ses attributions. L'ensemble des formations sont alors regroupées à Châtenay-Malabry.

Parmi ses missions, la nouvelle ENSEPS doit :

- « *donner aux professeurs et maîtres titulaires d'éducation physique et sportive ayant déjà l'expérience de leur profession la formation leur ouvrant l'accès aux fonctions d'enseignement dans les établissements régionaux et nationaux* ». ». Il n'est pas spécifié que cela ne concernerait que les établissements sous tutelle du ministère chargé des sports, donc cela inclut les fonctions d'enseignant dans les UER d'EPS.
- « *développer, sur le plan national, la recherche scientifique médicale, pédagogique et technique, appliquée à l'éducation physique et sportive* ».

Pour atteindre le premier objectif, l'article 4 de ce décret du 5 juin 1969 formalise le **diplôme de l'ENSEPS, pour sanctionner la formation « ouvrant l'accès aux fonctions d'enseignement dans les établissements régionaux et nationaux »**.

De la création du diplôme de l'ENSEPS

Ce diplôme est un instrument de promotion professionnelle particulièrement intéressant pour les personnels concernés, enseignants d'EPS expérimentés, que l'on appellera « *sessionnaires* » de l'ENSEPS.

Ils pourront ainsi disposer d'une formation rémunérée, tout en conservant leur poste d'origine (où ils sont en général remplacés par du personnel auxiliaire). Ils pourront également faire valider par l'université un diplôme supérieur en suivant en parallèle ou en complément les cours nécessaires ; car le diplôme de l'ENSEPS, tout en permettant l'accès à des fonctions d'encadrement dans l'université, n'est pas un diplôme universitaire.

Beaucoup suivront cette double formation. Pour certaines disciplines, notamment les sciences humaines comme la sociologie, par exemple, le diplôme de l'INSEP donnera l'équivalence de deux des trois années de formation au diplôme de 3^{ème} cycle, ou diplôme d'études approfondies (DEA).

La formation des sessionnaires se termine par la soutenance d'un mémoire, le mémoire du diplôme de l'ENSEPS, qui deviendra en 1977 le diplôme de l'INSEP, quand l'ENSEPS fusionnera avec l'INS en 1976 pour devenir l'INSEP (cf. [le décret n° 76-1330 du 31 décembre 1976](#), relatif à l'organisation et le fonctionnement de l'Institut national du sport et de l'éducation physique, en application de l'article 8 de la [loi n° 75-988 du 29 octobre 1975](#), dite loi MAZEAUD).

Le diplôme sanctionne donc un travail de recherche de niveau universitaire.

Comme leurs enseignants, les sessionnaires contribuent ainsi au développement de la recherche en éducation physique et sportive (EPS), et, plus généralement, dans le domaine des sciences du sport, qui commencent réellement à se développer et se spécialiser, à cette époque.

Ce décret du 5 juin 1969 met donc également fin au recrutement dans les ENSEPS pour la préparation au CAPEPS. La dernière promotion, redevenue mixte comme avant 1945 (promotion 1970-1973), est considérablement réduite (35 garçons au lieu de 70 ; 35 filles au lieu de 70).

De l'organisation de la nouvelle l'ENSEPS

L'organisation de la nouvelle ENSEPS est précisée près d'un an plus tard, pour la première fois par un décret, [le décret n° 70-302 du 6 avril 1970](#) (JoRf n° 0084 du 10 avril, p. 3395). [L'arrêté du 9 avril 1970](#), qui lui fait suite, fixe le régime et l'organisation des études, ainsi que les conditions d'obtention du diplôme de l'ENSEPS.

Rappelant ses missions fixées en juin 1969, l'École comprend trois départements, des études, des stages et de la recherche. Elle est dotée d'un conseil de perfectionnement pouvant suggérer « toutes mesures intéressant le fonctionnement des départements et le développement de l'école » (cf. art. 1^{er}).

([Organigramme de l'ENSEPS en mars 1974](#) téléchargeable)

« Le département de la recherche a pour missions de développer, sur le plan national, la recherche scientifique, médicale, pédagogique et technique appliquée à l'éducation physique, aux sports et aux loisirs. Il assure, outre ses recherches propres, la coordination des recherches effectuées dans les établissements nationaux dépendants » du secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse et des Sports (SEPMJS). Il établit « après avis du conseil de perfectionnement, les projets de programmes annuels ou pluriannuels soumis au secrétariat d'État par le directeur de l'établissement » (cf. art. 4).

Le personnel enseignant et de recherche de l'ENSEPS, puis de l'INSEP, est composé de professeurs et maîtres de recherche recrutés par contrat, de fonctionnaires titulaires détachés sur emploi et de chargés de cours ou conférences, vacataires.

Selon [Christian POCIELLO](#), qui intègre la première promotion de sessionnaires en 1970, Jean VIVÈS, enseignant, et Robert JOYEUX, directeur de l'ENSEPS sont « les maîtres d'œuvre de la création de l'ENSEPS nouveau régime ». Cette fusion entre les ENSEPS jeunes gens et jeunes filles ne s'est pas faite sans heurts, dira-t-il ; elle a été perçue par certains enseignants comme une « disparition ». Il a ressenti alors « la haine que les anciens professeurs des anciennes ENSEP ont pu éprouver (...) à l'égard de ceux qui se sont engagés, à leur détriment, dans la nouvelle ENSEPS » (Oumaya HIDRI NEYS – 2012 – p. 85).

De l'admission dans la nouvelle l'ENSEPS et des formations dispensées

L'admission à la nouvelle ENSEPS se fait par concours ouvert aux titulaires du CAPEPS ou du diplôme de maître d'EPS ayant exercé pendant au moins deux ans pour les premiers, cinq ans pour les autres, retenus sur dossier (cf. art. 1^{er} de l'arrêté du 9 avril 1970). La durée de la scolarité est de trois semestres (cf. art. 7).

Le SEPMJS publie quelques mois après une [note d'information](#) sur cette réforme. On y observe quelques précisions, parfois à caractère sémantique, importantes néanmoins.

La nouvelle ENSEPS doit former « *un véritable corps enseignant d'un niveau supérieur, capable de remodeler cet enseignement tant en ce qui concerne les activités physiques proprement dites que les disciplines scientifiques appliquées (anatomie, physiologie, psychopédagogie, sociologie, etc...)* ».

Cela étant, l'ENSEPS n'essaie pas de rivaliser avec les médecins ou l'université. Anatomie, physiologie et médecine seront laissées à ces derniers (dont les médecins de l'INS ou de l'ENSEPS, encore peu nombreux, toutefois); les enseignants de l'ENSEPS, professeurs d'EPS, se centreront surtout sur la pédagogie, les sciences de l'éducation, les sciences humaines et sociales (cf. le premier conseil de perfectionnement du 28 juin 1974).

L'organisation de la formation s'effectue dans le cadre de « sections », avec des thèmes spécifiques, dans ces différents secteurs. Initialement, les directeurs de sections jouent un rôle principalement administratif (contrôle des présences, invitation des conférenciers, vérification de la mise en œuvre du programme et des horaires, etc.). Ils pouvaient parfois infléchir la définition des thèmes des sessions suivantes. Quelques années plus tard, en 1976, ils obtiendront satisfaction à leur revendication d'intervenir directement dans les sessions.

Quant aux sessionnaires, ils pouvaient exprimer des attentes particulières et choisir des conférenciers dont la présentation était plus intimement liée à leurs sujets respectifs de mémoires.

Le contexte de l'après mai 1968 est aussi l'occasion d'un important développement des travaux de recherche sur le sport au plan psychologique, sociologique, philosophique ou historiques, parfois assez critiques, notamment avec Jean-Marie BROHM, élève à l'ENSEPS de 1960 à 1963, ou son condisciple à la même époque, [Georges VIGARELLO](#), en désaccord avec lui sur le caractère fasciste que le premier attribue au sport.

L'ENSEPS et les UER d'EPS

La note d'information évoquée précédemment mentionne que la création des UER d'EPS aura pour conséquence logique de créer un diplôme universitaire nécessaire pour se présenter au CAPEPS (le DEUG sera créé en 1975 et la licence en 1977).

Entre décembre 1970 et mai 1971, sous l'égide du secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et des Sports, des colloques de réflexion sont engagés pour revoir les contenus des enseignements dans les UER d'EPS et les adapter au marché du travail.

La synthèse des travaux met en évidence la nécessité d'organiser un cursus universitaire complet, avec les trois cycles d'enseignement.

La note conclut : « *Ainsi le décret du 5 juin met fin à la ségrégation dont étaient victimes, consciemment ou non, les étudiants d'EPS. Il leur ouvre largement les portes de l'enseignement supérieur...* ».

Comme l'indique la note d'information de 1970 (cf. *supra*, p. 3), il avait été envisagé d'implanter une UER d'EPS à l'ENSEPS, UER « *appelée d'ailleurs à servir d'établissement d'application de la nouvelle ENSEPS* » (mission confiée à Claude BOUQUIN, chef du département des études), mais ce projet n'aboutira pas. L'École demeure donc un établissement public à caractère administratif (EPA) et n'a pas le statut d'une université. Il ne peut en décerner les diplômes.

Cette situation conduit la direction de l'ENSEPS à rechercher des partenariats et à conclure des conventions avec des universités (depuis 1969 avec celle de Vincennes, puis Paris XI Orsay, Paris VII, Tours, Pau, Caen). Les élèves reçus à l'ENSEPS rédigent alors leur mémoire de recherche dans des champs définis lors de chaque session de recrutement. Certains d'entre eux poursuivront une thèse de 3^e cycle dans une université en convention.

À l'ENSEPS, Robert JOYEUX invite explicitement les sessionnaires à préparer une thèse de 3^e cycle dans une université en convention, en parallèle à la rédaction de leur mémoire (courrier du 6 octobre 1972). Les directeurs de recherche sont sollicités en fonction des thèmes de recrutement des étudiants. Cette collaboration se poursuivra plusieurs années.

Certaines thèses seront proches du mémoire des sessionnaires de l'ENSEPS ; quelques-unes seront identiques, seule la page de couverture diffère. Ainsi, sur les 124 étudiants des 9 premières sessions, 53 effectueront une formation universitaire en parallèle et soutiendront une thèse, la majorité en sciences de l'éducation à Paris VII (39), les autres principalement en psychologie, à Tours (Éric LEVET-LABRY – 2007 - p. 305).

En 1972, 37 postes d'enseignants sont créés dans les UER EPS. Mais la question de l'intégration de la formation de l'ENSEPS dans un cursus universitaire n'est toujours pas réglée.

La structuration progressive des UER d'EPS a pour conséquence que l'intégration universitaire de l'ENSEPS n'est plus une priorité pour les représentants de la profession et notamment le syndicat national de l'éducation physique (SNEP).

Le programme commun de gouvernement des partis de gauche, défini en 1971 pour les élections présidentielles de 1974, prévoyait une intégration de la gestion de l'EPS au ministère de l'Éducation nationale (elle se fera en 1981). Le SNEP qui, avant 1974, souhaitait « *le développement d'une véritable ENSEPS contribuant au plus haut niveau à la formation initiale et permanente des enseignants d'EPS et développant une recherche approfondie notamment dans le domaine pédagogique* » (bulletin du SNEP, n° 44, mai 1973), défend maintenant une intégration de l'EPS à l'université, dans le cadre des UER, sans rattachement au ministère chargé de la Jeunesse et des Sports.

La création de l'INSEP et du diplôme de l'INSEP

Dans le courant de l'année 1975 le ministre Pierre MAZEAUD indique sa volonté de fusion de l'INS et de l'ENSEPS, qui « *a pour but de créer un établissement de recherche au plus haut niveau* », en matière médicale, pédagogique et technique.

L'article 8 de sa [loi n° 75-988 du 29 octobre 1975](#) relative au développement de l'éducation physique et du sport crée juridiquement l'INSEP. Il affirme d'abord la vocation scientifique et médicale du nouvel institut.

L'INSEP a notamment pour « *missions de participer* :

- *À la recherche scientifique fondamentale et appliquée en matière pédagogique, médicale et technique.*
- *À la formation continue de niveau supérieur des personnels enseignants d'éducation physique et sportive, des conseillers techniques et des éducateurs sportifs, ainsi que des personnels des services de la jeunesse et des sports.*
- *À l'entraînement des équipes nationales ainsi qu'à la promotion des sportifs de haut niveau.* »

Conséquence de cette fusion avec l'INS, le diplôme de l'ENSEPS, créé en 1969 va devenir, en 1977, le diplôme de l'INSEP. Son objectif est toujours d'assurer une promotion pour les professeurs d'EPS et d'assurer l'encadrement des UER d'EPS. Le domaine des sciences humaines se développe particulièrement en 1975 ; le thème de recrutement de la 14^e promotion de sessionnaires est : « *Le développement des activités physiques, sportives et de loisir : recherche et analyse des facteurs sociologiques* ».

L'[arrêté du 2 février 1977](#) (JoRf n° 45 du 23 février, p. 1 045) fixe assez précisément l'organisation et la structure de l'INSEP, avec, sous l'autorité du directeur, un secrétariat général, une mission de recherche scientifique et trois départements, du sport de haut niveau, de la formation et un département médical. C'est le département de la formation qui a en charge la formation préparant au diplôme de l'Institut, en lien, si nécessaire, avec les autres départements.

C'est l'[arrêté du 4 mai 1977](#) (JoRf n° 123 du 28 mai, p. 3031) qui transforme le diplôme de l'ENSEPS, créé en 1970, en diplôme de l'INSEP. Il reprend ses dispositions générales. La durée de la scolarité passe à quatre semestres (cf. son art 12). Sont en outre reconnus de plein droit titulaires du diplôme de l'ENSEPS les professeurs et maîtres de recherche qui y ont été recrutés comme contractuels entre le 6 avril 1970 et le 31 décembre 1972 (cf. son art 13).

La fusion ENSEPS et INS implantera la sociologie à l'INSEP, car il n'y avait pas d'équivalent à l'INS. Ayant commencé à apparaître dans les années 1960 (cf. *Éléments pour une histoire de la sociologie du sport en France* – article de Bernard MICHON – 1995), la sociologie du sport, ou des sports, prendra vraiment son essor à la fin des années 1970, et l'INSEP y jouera un rôle déterminant.

La création de la filière STAPS

Parallèlement à la création de l'INSEP, l'universitarisation de l'EPS se poursuit. Une commission chargée d'établir le programme des UER d'EPS est mise en place. Elle est composée de Jacques THIBAUT (historien, auteur d'ouvrages pédagogiques sur le sport et l'EPS), Roger DE-LAUBERT (inspecteur général EPS) et Alain HÉBRARD (à l'époque enseignant à l'ENSEPS). Elle choisit le sigle STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) pour qualifier ces nouvelles UER.

Le diplôme d'études universitaires générales (DEUG) STAPS est créé par l'[arrêté du 11 avril 1975](#) (JoRf n° 95 du 23 avril, p. 4200 sq.) Il est signé de Jean-Pierre SOISSON, secrétaire d'État aux universités, et de Pierre MAZEAUD, secrétaire d'État auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et Sports) ; le premier succédera au second au plan ministériel, curiosité de la politique.

Le SNEP voit dans cette création du DEUG « *l'aboutissement de plusieurs années de lutte* » (bulletin du SNEP, n° 80, novembre 1975), ouvrant la voie à une intégration et une véritable recherche universitaire, avec la création d'un 2^{ème} et 3^{ème} cycle (bulletin du SNEP, n° 83, janvier-février 1976).

La création simultanée, en 1975, du DEUG STAPS et de l'INSEP, supprimant juridiquement l'ENSEPS, met un terme définitif aux velléités d'intégration universitaire de cette école normale. Le diplôme de l'INSEP, de préférence complété par un doctorat, le plus souvent dans le domaine des sciences humaines, a vocation à permettre à ses titulaires de devenir enseignant dans les UER EPS, dirigées encore majoritairement par des médecins.

Deux ans plus tard, la licence STAPS est créée par arrêté du 7 juillet 1977.

Bien que, « par définition », la recherche soit une des deux missions des UER d'EPS, elle n'est encore que peu mise en place, au début des années 1980. C'est un domaine relativement nouveau ; ces structures universitaires sont davantage préoccupées par la formation technique, pratique et pédagogique des futurs enseignants d'EPS, à tel point que certaines UER préféreront continuer à s'appeler UER d'EPS plutôt qu'UER STAPS après 1983, année où la filière universitaire STAPS sera reconnue. Un premier état des lieux, mettant en évidence ces difficultés du développement de la recherche, est fait par Gérard BRUANT et Bernard CORRAN dans le premier numéro de la nouvelle *Revue STAPS*, créée en 1980 précisément pour susciter les recherches (cité par COLLINET & TERRAL, 2010, p.175).

Une quinzaine de jours seulement après l'élection de François MITTERAND à la présidence de la République, le 10 mai 1981, le rattachement de l'EPS au ministère de l'Éducation nationale est signifié dans le texte d'attribution du ministre, Alain SAVARY, via le [décret n° 81-634 du 28 mai 1981](#). Son article 1^{er} précise : « *Le ministre de l'éducation nationale exerce les attributions antérieurement dévolues au ministre de l'éducation et au ministre des universités ainsi que celles qui étaient dévolues au ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs pour ce qui concerne l'éducation physique et sportive* ». C'est le résultat de plusieurs décennies de revendication des enseignants d'EPS.

C'est le résultat de plusieurs décennies de revendication des enseignants d'EPS.

La maîtrise STAPS est créée par arrêté du 16 octobre 1981.

En 1983, les sciences et techniques des activités physiques et sportives sont reconnues en tant que discipline universitaire autonome. La 74^e section (STAPS) sera présidée à sa naissance par Jacques THIBAULT (ancien professeur d'EPS et historien).

L'arrêté du 24 septembre 1982 institue l'agrégation d'EPS. Sur les trente lauréats du premier concours organisé en 1983, essentiellement issus de la région parisienne, vingt-cinq sont des hommes et seulement cinq sont des femmes (83,3 % d'hommes, le taux le plus élevé par rapport aux autres disciplines (Loïc SZERDAHELYI et Anne ROGER – 2023). Le concours est très sélectif, davantage que dans les autres disciplines.

L'agrégation d'EPS sera également, en plus du diplôme de l'INSEP, une manière de permettre l'accès à des postes d'enseignant dans les UER d'EPS, qui deviennent en 1984 des UFR STAPS.

En effet, la loi du 26 janvier 1984 relative à l'enseignement supérieur, dite loi SAVARY, modifie la loi de 1968 d'Edgar FAURE. Elle transforme les UER en UFR (Unités de formation et de recherche) et crée ainsi les UFR STAPS. Parmi les conséquences de cette évolution, la formation des enseignants d'EPS n'est plus l'unique mission de ces UFR. D'autres possibilités d'insertions professionnelles sont envisagées (il existe 5 spécialisations de licence STAPS en 2025).

Le doctorat STAPS est également créé par arrêté cette année 1984, nouvelle manière aussi de pouvoir enseigner dans les UFR.

Parallèlement, le ministère de la Jeunesse et des Sports crée, en 1985, le corps des [professeurs de sport](#) par le [décret](#) n° 85-720 du 10 juillet. Le premier concours de recrutement est organisé à l'INSEP en 1986. Il s'agissait, pour ce ministère, de disposer d'un corps de fonctionnaires technique spécifique pour continuer à remplir ses missions. Car, jusqu'alors, c'était des professeurs d'EPS détachés du ministère de l'Éducation nationale. La création du corps des professeurs de sport amènera les professeurs d'EPS détachés à choisir d'être intégré dans ce nouveau corps (à la grille indiciaire identique aux professeurs certifiés), ou de rester en détachement.

Évolution dans la préparation au diplôme de l'INSEP

En 1976 s'opère une modification importante dans l'organisation des études. Plusieurs enseignants préparant au diplôme de l'INSEP, dont le rôle se limitait souvent, dans une section bien précise, à contrôler les présences et inviter des universitaires extérieurs, préconisent la constitution de groupes de recherches au sein du département des études.

Ainsi Alain HÉBRARD, Georges VIGARELLO, Jean VIVÈS et Christian POCIELLO, souhaitant se positionner *de facto* comme des enseignants-chercheurs font cette proposition lors d'un conseil des professeurs. Elle est acceptée par la direction de l'INSEP et rapidement mise en place selon les modalités suivantes.

[Nota : l'appellation d'enseignant-chercheur n'apparaîtra qu'en 1984, avec la loi SAVARY du 26 janvier citée plus haut (articles 55 à 57) et le décret d'application n° 84-431 du 6 juin 1984. Le concept d'enseignant-chercheur, peu utilisé à l'étranger, était apparu vingt ans plus tôt en France, dans les années 1960.]

Durant leurs cours du « Tronc commun » de trois mois, les professeurs-sessionnaires prennent connaissance des conditions académiques et méthodologiques de la production des mémoires et des thèses. Ensuite, ils sont invités à se répartir selon quatre thèmes :

- Les théories de la pratique sous la responsabilité de Georges VIGARELLO.
- Les pédagogies de la pratique sous la responsabilité d'Alain HÉBRARD, Jean VIVÈS.
- Les conditions institutionnelles de la pratique sous la responsabilité de Bohrane ERRAÏS, Pierre LEBLANC et Michèle MÉTOUDI.
- Les déterminants socioculturels des pratiques sportives sous la responsabilité de Christian POCIELLO.

Tentatives d'évolution du statut de l'INSEP

La [loi n° 84-610 du 16 juillet 1984](#) (dite loi AVICE) relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (les APS, nouveau concept, distinct de l'EPS et plus large que les sports) évoque les missions de l'INSEP dans son article 46. Elles comprennent notamment :

- La préparation et la formation des sportives et sportifs de haut niveau (SHN).
- La recherche et la diffusion des connaissances dans le domaine des activités physiques et sportives (APS).
- Le suivi médical et paramédical des sportifs et le développement de la médecine du sport.

[Nota : le sigle SHN sera utilisé ci-après pour évoquer le sport de haut niveau, ou les sportifs de haut niveau, hommes et femmes.]

Cette loi ne mentionne pas spécifiquement le diplôme de l'INSEP, ni, *a fortiori*, sa vocation initiale.

Le diplôme de l'INSEP souffre toujours d'une absence de reconnaissance universitaire. Certains, même à l'INSEP, proposent de le supprimer. D'autres voient une piste de solution dans un changement de statut de l'établissement, pour en faire un diplôme universitaire ou reconnu comme équivalent.

Claude BOUQUIN (sessionnaire de la première promotion, de 1970 à 1972), devenu directeur de l'INSEP en 1984, travaille pour proposer la transformation du statut d'EPA de l'Institut, en grand établissement (EPSCP), prévue par la loi Edgar FAURE de 1968. Il s'inspirera du modèle du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), avec des établissements satellites qu'auraient pu devenir les CREPS, idée que l'on retrouvera sous une autre forme à partir de 2010, avec le Réseau Grand INSEP (RGI). Mais Claude BOUQUIN ne peut faire aboutir le projet. Son successeur, Jacques DONZEL, le reprend.

Dans sa séance du 10 février 1993, le conseil d'administration (CA) de l'INSEP donne un avis sur le projet de décret proposé par Jacques DONZEL, modifiant le statut de l'Institut pour lui permettre d'accéder au statut de grand établissement, au titre de la [loi n° 84-52](#) du 21 janvier 1984 d'orientation de l'enseignement supérieur (dite loi SAVARY), mais pas en un établissement universitaire classique.

Jacques DERSY, directeur des sports, rappelle que cette orientation du ministre Roger BAMBUCK (secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports de 1988 à 1991) a été confirmée par Frédérique BREDIN, qui lui a succédé. S'agissant de la recherche, il considère que cela permettra une meilleure reconnaissance universitaire de l'Institut, et une meilleure coopération, notamment avec les universités.

Dans les débats lors de ce CA, Bernard BOULLE, représentant les enseignants préparant le diplôme de l'INSEP, fait part d'une inquiétude : « *Les perspectives de recherche se situeront-elles dans le cadre de la recherche sportive ou universitaire ?* », sujet qui interroge également, sans doute davantage, les enseignants de l'INSEP.

Saisi du projet de décret, le Conseil d'État émet des réserves.

Le CA du 26 novembre 1993 évoque de nouveau ce projet de transformation du statut de l'établissement, qui suscite réticences et critiques opposées, comme l'indique Patrick GAUTRAT, nouveau directeur des sports.

Mais le ministère de la Jeunesse et des Sports envisage de passer outre en engageant une concertation interministérielle avec les ministères chargés de l'Enseignement supérieur et du Budget.

Ainsi, dix emplois d'enseignants-chercheurs sont en effet prévus au projet de Loi de Finances 1994 pour l'INSEP.

Mais, de nouveau, ce projet n'aboutit pas, et ces postes ne seront pas créés. Pour la transformation de l'INSEP en EPSCP, il faudra attendre encore 16 ans et que cela soit décidé par la loi, dans l'article 43 de [loi n°2000-627 du 6 juillet 2000](#) dite « loi BUFFET », modifiant la loi AVICE du 16 juillet 1984. Il faudra encore près de 10 ans pour que cet article soit suivi d'un décret d'application, le [décret n° 2009-1454](#) du 25 novembre 2009...

Fin du premier diplôme de l'INSEP

Le ministère chargé de l'Éducation nationale, gestionnaire des enseignants d'EPS depuis 1981 (*cf. supra*), n'ouvre plus de postes au concours de recrutement pour la formation au diplôme de l'INSEP à partir de 1996. La dernière promotion, recruté en 1995, soutiendra ses mémoires en 1997. Il ne restait plus que trois sessionnaires et les effectifs avaient régulièrement et fortement chuté depuis dix ans, à partir de 1985. Ce diplôme de l'ENSEPS, puis de l'INSEP, aura vécu 26 ans.

Claude FLEURIDAS, agrégé d'EPS, sera le dernier responsable pédagogique de la préparation au diplôme de l'INSEP (département de la formation).

Michel CHAUVEAU, directeur de l'INSEP à partir du 1^{er} février 1997, s'efforcera dès sa nomination de créer un nouveau diplôme de l'INSEP, avec l'aide, notamment, de Jean-Paul GAUGEY, à l'époque chef du département de la formation, et de Jean-François STEIN, adjoint au chef du département de la recherche, le Dr [Henry VANDEWALLE](#). Leurs propositions seront rapidement suivies par le ministère, qui créa ce nouveau diplôme par l'[arrêté du 3 juillet 1997](#) (JoRf n° 161, du samedi 12 juillet 1997, p. 10 600).

Le nouveau diplôme de l'INSEP visera un autre public, non plus celui des professeurs d'EPS mais celui des cadres sportifs, et un autre objectif, leur formation continue. Il sera organisé en unités capitalisables, en deux cycles de formation. Il visera à donner une formation professionnelle approfondie aux personnes exerçant des responsabilités de haut niveau dans l'encadrement et la promotion du sport. Il sera inscrit au niveau supérieur (niveau I dans la classification de l'époque, doctorat ou habilitation à diriger des recherches ; niveau 8 depuis la réforme de janvier 2019, décret n° 2019-14) du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) quand il sera créé en 2002 par la loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier. Il comportera trois options :

Option 1 : Entraînement des sportifs de haut niveau

Option 2 : Ingénierie de formation

Option 3 : Encadrement et direction de structures et d'organismes sportifs

Il sera mis en place l'année de sa création. Il sera remplacé par des diplômes de master universitaire à partir de 2010, quand l'INSEP sera transformé en EPSCP.

[Nota : une fiche spécifique relative au second diplôme de l'INSEP complètera ultérieurement le présent document]

II – DONNÉES CHIFFRÉES

Données générales

Le tableau général des mémoires de l'INSEP soutenus entre 1971 et 1997 est accessible sous format excel ou pdf dans la rubrique [Documents de référence](#) du site internet du CHMJS, en bas de page, dans la sous-rubrique *Ressources complémentaires*. Il est classé par année. Il mentionne les titres et sous-titres du mémoire, les noms et prénoms de l'auteur, et la cote d'accès pour les consulter sur place dans le service de documentation de l'INSEP. Il n'est peut-être pas absolument complet, mais sans doute proche de l'exhaustivité et, au vu des titres et sous-titres, il semble bien que ce soient tous des mémoires pour le diplôme de l'INSEP.

On notera qu'à la fin de l'existence de ce diplôme, en 1997, Norbert KRANTZ, sessionnaire de 1990 à 1992, devenu ensuite agrégé d'EPS, professeur à l'INSEP à l'époque, a publié une étude aux éditions de l'INSEP, intitulée *20 ans de recherches appliquées en méthodologie de l'entraînement sportif – Étude des mémoires du diplôme de l'INSEP*, préfacée par Claude FLEURIDAS.

Cette étude est très intéressante, notamment en ce qu'elle est une forme d'anthologie, analysant le contenu de 140 mémoires (un peu plus d'un quart des mémoires produits), centrés, comme le titre de l'ouvrage l'indique, sur la méthodologie de l'entraînement sportif (dans une conception assez large).

La présente note porte sur la totalité des 521 mémoires disponibles et ne vise pas le même objectif. C'est une analyse historique, non un regard technique ou critique.

Comme le montre le tableau ci-contre, l'apogée du recrutement de professeurs sessionnaires se situe entre les années 1977 et 1986, où 338 mémoires furent produits, 65 % des 521 de la période d'existence du premier diplôme de l'INSEP (nombre qui correspond à peu près au nombre de sessionnaires, nonobstant quelques désistements en cours de formation).

Dans les premières années du recrutement, correspondant à une période de démarrage de la formation, de 1970 à 1975, le recrutement est de l'ordre de 16 par an, en moyenne (avec quelques fortes variations selon les années). Ensuite, il se stabilise autour de 34 par an.

En 1980, le recrutement atteint son point culminant, avec 50 recrutements (50 mémoires produits en 1982). À partir de 1984, il passe de 36 à 12, puis reste inférieur à 10 de 1989 à 1995 (fin du recrutement).

Pays	Nb par pays	Dont femmes
Sénégal	13	1
Algérie	12	1
Niger	10	
Bénin	9	
Gabon	8	
Centrafrique	7	1
Tchad	6	
Cameroun	5	
Côte d'Ivoire	5	1
Non africains	5	
Congo	5	
Mali	5	
Tunisie	5	
Zaïre	4	
Burundi	4	1
Rwanda	4	
Togo	4	
Haute-Volta	3	
Catalogne	2	
Grèce	2	
Ile-Maurice	1	1
Inde	1	1
Madagascar	1	
Total	121	7

Année	Nombre de mémoires	% du total
1997	3	0,58%
1996	1	0,19%
1995	5	0,96%
1994	6	1,15%
1993	8	1,54%
1992	13	2,50%
1991	9	1,73%
1990	12	2,30%
1989	12	2,30%
1988	12	2,30%
1987	12	2,30%
1986	32	6,14%
1985	26	4,99%
1984	33	6,33%
1983	37	7,10%
1982	50	9,60%
1981	40	7,68%
1980	31	5,95%
1979	31	5,95%
1978	34	6,53%
1977	24	4,61%
1976	13	2,50%
1975	8	1,54%
1974	21	4,03%
1973	13	2,50%
1972	34	6,53%
1971	1	0,19%
Total	521	100,00%

Français et étrangers

Parmi ces 521 sessionnaires on dénombre 79 % d'hommes et 21 % de femmes ; 499 sont français dont 98 femmes (24,44 %), 122 étrangers, dont 7 femmes (5,75 %).

Les sessionnaires étrangers sont très majoritairement issus des pays d'Afrique francophone, comme l'indique le tableau ci-contre. Les principaux pays représentés sont le Sénégal, l'Algérie, le Niger, le Bénin et le Gabon. Mais il y a quelques européens, grecs ou catalans, ainsi qu'un indien, un mauricien et un malgache.

Année	Nombre d'étrangers
1997	
1996	
1995	
1994	
1993	3
1992	1
1991	2
1990	2
1989	
1988	3
1987	1
1986	12
1985	14
1984	9
1983	16
1982	21
1981	10
1980	7
1979	6
1978	13
1977	2
1976	
1975	
1974	
1973	
1972	
1971	
Total	122

Les sessionnaires étrangers sont admis à partir de 1977, jusqu'en 1993. Le recrutement moyen par an est de l'ordre de 7 à 8, avec une apogée en 1982, mais avec des écarts parfois importants par année.

Analyse des sujets de mémoires

Les analyses ci-contre, concernant les sports étudiés, les thèmes ou méthodes scientifiques utilisées, le public sportif de haut niveau ou non, la relation avec les méthodes d'entraînement sportifs, ont été effectuées sur la base des titres et sous-titres des mémoires, et non sur leur contenu.

Pour information, Norbert KRANTZ (1997) a mis deux ans pour effectuer une analyse de 140 mémoires. Il était matériellement impossible au rédacteur de faire de même pour 521 mémoires.

Pour certaines données, par exemple quand la discipline sportive concernée est explicitement mentionnée, il n'y a pas d'ambiguïté. Dans d'autre cas, c'est parfois un peu plus difficile, et il devient nécessaire d'interpréter. En conséquence, ces données sont à prendre avec précautions et, parfois, des regroupements sont plus pertinents que des données simples (exemple : psychologie et psychopédagogie).

Domaines sportifs étudiés

Les sports ou disciplines faisant l'objet du champ d'investigation du mémoire sont, par ordre d'importance, des groupes de disciplines sportives (multisport), de 2 à 5 ou 6, en général, soit 21 %, l'éducation physique et sportive (EPS), 12,7 %, l'athlétisme, 9,2 %, les activités physiques et sportives (APS), 7,7 %, puis le football, 6 %, le hand-ball, 5 %, le basket-ball, 3,5 %, la natation, 3 %, le volley-ball et le judo, 2,5 %, la gymnastique, 2 %, comme le montre le tableau ci-contre. Les autres disciplines ne font l'objet que de moins de 10 mémoires, ou moins de 2 %.

Le domaine de l'EPS est surtout développé au début de la mise en place du diplôme, jusqu'au début des années 1980.

Sport étudiés	Nombre	%
Multisports	111	21,31%
Éducation physique et sportive	66	12,67%
Athlétisme	48	9,21%
Activités physiques et sportives	40	7,68%
Football	31	5,95%
Hand-ball	25	4,80%
Basket-ball	18	3,45%
Natation	16	3,07%
Judo	13	2,50%
Volley-ball	13	2,50%
Gymnastique	11	2,11%
GRS	8	1,54%
Jeux & jeux traditionnels	8	1,54%
Sports de pleine nature	7	1,34%
Danse	6	1,15%
Sports collectifs	6	1,15%
Tennis	6	1,15%
Voile	6	1,15%
Escalade	5	0,96%
Escrime	5	0,96%
Expression corporelle	5	0,96%
Rugby	5	0,96%
Ski alpin	5	0,96%
Boxe anglaise	4	0,77%
Pentathlon	4	0,77%
Boxe française	3	0,58%
Canoë-kayak	3	0,58%
Cyclisme	3	0,58%
Équitation	3	0,58%
Gymnastique volontaire	3	0,58%
Ski de fond	3	0,58%
Tir	3	0,58%
Décathlon	2	0,38%
Sport pour tous	2	0,38%
Triathlon	2	0,38%
Planche à voile	2	0,38%
Vol libre	2	0,38%
Yoga	2	0,38%
Aïkido	1	0,19%
Arts matiaux	1	0,19%
Athlétisme féminin	1	0,19%
Aviron	1	0,19%
Football professionnel	1	0,19%
Golf	1	0,19%
Handisport	1	0,19%
Hockey sur gazon	1	0,19%
Parachutisme	1	0,19%
Pelote basque	1	0,19%
Sport féminin	1	0,19%
Sports de combat	1	0,19%
Sports d'opposition	1	0,19%
Tennis de table	1	0,19%
Tir à l'arc	1	0,19%
Water-Polo	1	0,19%
TOTAL	521	100,00%

Le dernier mémoire portant sur l'EPS est soutenu en 1984 pour des français, soit plus de 10 ans avant la fin du recrutement de sessionnaires, et en 1985, par un africain. Ensuite, c'est davantage le sport sous tous ses aspects et le sport de haut niveau qui sont étudiés.

On notera par ailleurs que 30 mémoires (5,76 %) ont un public d'étude spécifiquement féminin, mais ils sont assez nombreux à porter sur des effectifs mixtes, et 79 (15,16 %) sur un public jeune, d'âge scolaire, de la classe de maternelle à la fin du second cycle scolaire.

Pour ce qui est des sessionnaires étrangers, au nombre de 121, les sports ou disciplines faisant l'objet du champ d'investigation du mémoire sont, par ordre d'importance, le football (21,5 % des mémoires), l'athlétisme (18 %), les groupes de disciplines (multisport, 15,7 %), les APS, l'EPS et le hand-ball (9 %), le basket et les jeux traditionnels (5 %). Les autres sports ont un score de moins de 2,5 %.

Thème d'étude ou approche scientifique	Nombre	%
Sociologie	65	12,48%
Pédagogie	58	11,13%
Technique	54	10,36%
Promotion	50	9,60%
Physiologie	32	6,14%
Psychologie	30	5,76%
Biomécanique	28	5,37%
Histoire	28	5,37%
Psychosociologie	27	5,18%
Évaluation - Évaluation physique	20	3,84%
Stratégie / Tactique	19	3,65%
Audio-visuel	18	3,45%
Formation des cadres	15	2,88%
Psychophysiologie	13	2,50%
Psychopédagogie	10	1,92%
Équipements	8	1,54%
Économie	7	1,34%
Structures	7	1,34%
Coaching	6	1,15%
Santé	5	0,96%
Sécurité	5	0,96%
Récupération	4	0,77%
Diffusion	2	0,38%
Droit	2	0,38%
Emploi sportif	2	0,38%
Comparaisons internationales	2	0,38%
Rééducation	2	0,38%
Arbitrage	2	0,38%
Total	521	100,00%

Sport	Nombre	%
Football	26	21,49%
Athlétisme	22	18,18%
Multisport	19	15,70%
APS	9	7,44%
EPS	9	7,44%
Hand-ball	9	7,44%
Basket-ball	6	4,96%
Jeux	6	4,96%
Judo	3	2,48%
Tennis	3	2,48%
Boxe	1	0,83%
GRS	1	0,83%
Gymnastique	1	0,83%
Natation	1	0,83%
Sport féminin	1	0,83%
Sport pour tous	1	0,83%
Sports collectifs	1	0,83%
Tir	1	0,83%
Volley-ball	1	0,83%
Total	121	100,00%

Thèmes étudiés, approches techniques ou scientifiques utilisées

Sociologie, pédagogie et analyse ou amélioration des techniques sportives représentent plus de 10 % des approches utilisées ou thèmes étudiés.

Les travaux visant à développer les pratiques sportives ou d'APS juste un peu moins, 9,6 %. Physiologie, psychologie, biomécanique, histoire et psychosociologie en concerne environ 5 %. Les autres approches, assez diversifiées, représentent moins de 4 % des mémoires.

Réunir par rubriques plus grandes ces items peut s'avérer davantage pertinent, même si ces regroupements sont sujets à interprétation. Ainsi le tableau suivant, portant sur plus de 90 % des mémoires (analyse des titres et sous-titres), met en évidence l'importance des sciences humaines, 30,5 % (sociologie, psychologie, psychosociologie, histoire, économie) et des sciences de l'éducation, 16 % (pédagogie, psychopédagogie, formation des cadres), devant les sciences biologiques (selon le terme de la note d'information de 1970, *cf. supra*), la physiologie, la psychophysiologie, et la biomécanique, soit 14 %. Ce qui est relatif aux méthodes d'entraînement, au coaching, aux techniques et stratégies sportives, à l'évaluation des capacités physiques représente 19 % des mémoires ; ce qui est relatif à la promotion, l'organisation, les structures de développement du sport 11,32 %.

	Nombre	%
Sciences humaines	159	30,52%
Sciences de l'éducation	83	15,93%
Sciences biologiques	73	14,01%
Technique - Entraînement	99	19,00%
Promotion - Organisation	59	11,32%
Total	473	90,79%

L'importance donnée aux sciences humaines, par rapport aux sciences biologiques, est assez logique, compte tenu de l'orientation prise par les enseignants de l'ENSEPS au début de la création du diplôme, de se centrer surtout sur la pédagogie, les sciences de l'éducation, les sciences humaines et sociales, comme indiqué lors du premier conseil de perfectionnement de l'École, le 28 juin 1974.

On notera également que l'INSEP a été le creuset, en France, de l'application de la sociologie du sport, avec des enseignants comme Pierre DANSE, le premier responsable de laboratoire, et René CHAUVIER, tous deux professeurs d'EPS, rejoint rapidement, en 1972, par Christian PO-CIELLO, immédiatement après son diplôme de l'INSEP obtenu lors de la première session, puis, en 1973, par Catherine LOUVEAU, etc.

S'agissant de l'usage de l'analyse d'image et des techniques audio-visuelles, elles sont souvent sous-jacentes à l'étude et donc pas nécessairement mentionnées explicitement. C'est notamment le cas, par exemple, en biomécanique (analyse d'image). Aussi la mention de 18 mémoires utilisant des outils d'analyse audio-visuels n'est pas significative.

On notera que plusieurs sessionnaires deviendront responsables du service audiovisuel et/ou de l'iconothèque (Gérard MENANT, Bernard LE BIHEN, Pierre SIMONET), ou responsable du laboratoire de mesure (Alain MOREAUX), ou adjoint (Jean-Robert FILLIARD), spécialistes de l'usage des combinaisons de l'informatique et de l'audio-visuel pour l'analyse d'image.

Il faut d'ailleurs prendre en considération que les outils audio-visuels et informatiques ont considérablement évolués entre 1970 et 1995. On doit donc plutôt considérer que l'usage de l'analyse d'image et des techniques audio-visuelles n'a fait que se développer avec le temps, et qu'il est devenu indispensable dans certains domaines (biomécanique, analyse du jeu dans les sports collectifs, étude du geste technique, de la stratégie et de la tactique).

Une autre approche de ces données consiste à s'intéresser au public, sportif de haut niveau ou non, et à l'intérêt du mémoire en matière d'application en méthodologie de l'entraînement sportif, objet du travail de Norbert KRANTZ cité précédemment.

Sur ces 521 mémoires, 59 portent spécifiquement sur des **sportifs de haut niveau** (ou sportifs professionnels), soit **11,32 %**, et 68 sur les **méthodologies de l'entraînement**, soit **13,05 %**. Mais si l'on s'intéresse aux années de production, sur les 25 ans d'existence de cette formation, on constate que **44 mémoires relatif aux sportifs de haut niveau ont été produits après 1983**, soit 74,58 %, **les 3/4**, et 41 sur les **méthodologies de l'entraînement**, soit **60,29 %**, près des 2/3.

Ces données sont significatives d'un déplacement des centres d'intérêts dans cette formation, au profit du SHN et à l'entraînement sportif, au détriment de l'EPS, ce qui correspond par ailleurs aux orientations prises par l'INSEP au début des années 1980.

S'agissant des sessionnaires étrangers, les mémoires les plus nombreux portent, massivement, sur la promotion du sport dans leurs pays d'appartenance, soit 46 %, puis la sociologie, 15 %, les techniques sportives, 7 %, la pédagogie, 5 %, l'évaluation physique, 4 %. Les autres thèmes sont inférieurs à 3 % des mémoires.

Thème	Nombre	%
Promotion	56	45,90%
Sociologie	18	14,75%
Technique	8	6,56%
Pédagogie	6	4,92%
Évaluation physique	5	4,10%
Histoire	3	2,46%
Physiologie	3	2,46%
Biomécanique	2	1,64%
Total	101	82,79%

III – BILAN

On peut s'interroger notamment sur deux questions liées :

- Pourquoi le recrutement des sessionnaires a cessé en 1995 ?
- L'objectif initial de cette formation a-t-il été atteint ?

L'objectif initial du ministère chargé de l'EPS jusqu'à 1981, celui de la Jeunesse et des Sports, était officiellement de pourvoir aux fonctions d'enseignement dans ses établissements nationaux et régionaux, et, davantage sans doute, de pourvoir aux fonctions d'enseignement dans les UER d'EPS qui venaient d'être créées, tout cela dans un contexte de forte demande d'universitarisation de la formation, demande exprimée depuis des années par la profession.

En 1995, la filière universitaire STAPS existe depuis plus de 10 ans, avec, notamment, en 2004, la création du doctorat et du concours de l'agrégation, deux nouvelles voies pour enseigner dans le supérieur.

Les formations STAPS de sont structurées (la demande d'inscription des étudiants dans ces filières a même « explosée »). Les postes d'enseignant ont été pourvus (et commencent d'ailleurs à être occupée parfois par des enseignants non issus de la filière EPS, mais des spécialistes d'autres disciplines, sociologie, psychologie, sciences de l'éducation, physiologie, biomécanique, etc.)

On peut donc aisément comprendre les raisons de la raréfaction progressive du recrutement à partir de 1985, et son arrêt 10 ans après, en 1995. Cette formation et ce diplôme ne sont plus nécessaires.

Le transfert de la gestion des enseignants d'EPS au ministère chargé de l'Éducation nationale en 1981 n'incite pas non plus ce ministère à utiliser un institut sous tutelle d'un autre ministère, celui chargé de la Jeunesse et des Sports, pour assurer une formation continue de ses personnels.

L'objectif initial de cette formation a-t-il alors été atteint ? Il semble bien que oui. Comme le montre le tableau ci-après, une première estimation faite sur les sessionnaires connus de l'auteur montre que 25 % d'entre eux, 94, précisément, poursuivront une carrière à l'université ou dans les établissements régionaux et nationaux des ministères chargés des sports ou de l'enseignement supérieur.

Certains deviendront directeur d'UFR STAPS ou directeur d'université ([Hubert RIPOLL](#), Jean BERTSCH, Didier DELIGNIÈRES, Bernard MICHON, etc.). Deux seront nommés directeur de l'INSEP (Claude BOUQUIN, Henri BOÉRIO), ou secrétaire général ([Alain GUYOT](#)), ou chef du service de l'Inspection générale d'EPS (Claude BOUQUIN, Alain HÉBRARD), ou adjoint au chef de service de l'Inspection générale du ministère de la Jeunesse et des Sports (Jean-Pierre BOUCHOUT), ou inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR) d'EPS (Pierre SAINT-MARTY avant de devenir directeur de l'ENV, par exemple).

Sur 94, plus de 50 deviendront enseignant ou enseignant-chercheur à l'INSEP, ou en CREPS (il est difficile de les nommer tous). Nombre d'entre eux immédiatement après leur obtention du diplôme de l'INSEP comme Christian POCIELLO, Hubert RIPOLL, Alain HÉBRARD, Marie-Martine

RAMANANTSOA, Yves LE POGAM, Pierre SIMONET, Bernard LE BIHEN, Jacques QUIÈVRE, Gérard MENANT, Georges CAZORLA, [Claude BAR-GARAPON](#), Guy MISSOUM, Marie-Florine DRUAIS, Jean-François STEIN, Philippe FLEURANCE ou Chantalle MATHIEU, pour ne citer que des premiers, historiquement.

D'autres suivront (Nicole DECHAVANNE, Jacqueline BLOUIN LE BARON, Ghislaine QUINTILLAN, Françoise NAPIAS, Claude DUBOIS, Nadine DEBOIS, Yves KERLIRZIN, Pascal DURET, Christine HANON, Norbert KRANTZ, Didier LE HENAFF, Anabelle PRAWERMAN, Bruno GAJER, etc.).

Plusieurs deviendront responsable de laboratoire (Christian POCIELLO, Hubert RIPOLL, Alain CONNAN, Alain MOREAUX, Philippe FLEURANCE) ou de service (Gérard MENANT, Pierre SIMONET, Bernard LE BIHEN), cheffe de département, Chantalle MATHIEU pour la recherche, Patrick LADAUGE pour la formation) ou adjoint (Jean-François STEIN, Marie-Florine DRUAIS pour le département de la formation, Jean-Robert FILLIARD pour le département médical). D'autres deviendront directeurs techniques nationaux (Pierre VILLEPREUX, Charles DULONT, Georges DRANSART, Dominique PETIT, Bertrand BONNEFOY, etc.), entraîneurs nationaux (Raymond CATTEAU, Bernard GROSGEORGE, Paulette FOUILLET, José MARAJÓ, René RAMBIER, etc.), ou président fédéral (Joël BOUZOU).

Certains deviendront également directrice ou directeur départementaux de la jeunesse et des sports (Annick PORTES, Bernard DELETANG), chefs de bureau en administration centrale (Jean-Luc JANISZEWSKI, Jacky AVRIL), directeurs (Pierre Saint-MARTY, Michel GODARD, Bruno GÉNARD) ou directeurs adjoint d'écoles nationale ou de CREPS, témoignant là également de l'atteinte de l'objectif de cette formation.

Sélection de 25 % des sessionnaires montrant que les objectifs du diplôme de l'INSEP ont été atteints

TITRE	Auteur - Nom	Auteur - Prénom	Année de soutenance
Histoire politique du conflit des deux rugby en France de l'entre-deux-guerres à la guerre froide	Fassolette	Robert	1996
Evolution de la foulée au cours du 800 m	Gajer	Bruno	1995
Les Jeunes à haute charge de travail, sportifs de haut niveau et danseurs en formation, et les structures qui les accueillent	Donzel-Gaye	Claire	1994
Etude des C.P.E.F féminins de volleyball	Prawerman	Anabelle	1993
De la spécificité du triathlon	Lehenaff	Didier	1993
Interactions entre les processus physiologiques et cognitifs	Brisswalter	Jeanick	1992
Traitement des informations visuelles et prise de décision en arbitrage	Bonnefoy	Bertrand	1992
Phénomènes de fatigue et de récupération chez le décathlonien	Krantz	Norbert	1992
Analyse des composantes temporelles du jeu d'attaque en handball	Prat	Jean-Louis	1992
Aptitude à durer à VMA (vitesse maximale aérobie) chez les coureurs (ses) de demi-fond de haut niveau	Hanon	Christine	1992
Les Représentations sociales du volley-ball	Duret	Pascal	1991
Contribution à l'analyse et au suivi de l'entraînement à la performance de haut niveau par l'étude du paramètre vitesse en canoë-kayak	Cézard	Jean-Paul	1991
Judo	Roux	Patrick	1990
Traitement des informations visuelles et prise de décision en boxe française	Kerlirzin	Yves	1990
Contribution à l'amélioration de l'entraînement en pentathlon moderne	Génard	Bruno	1990
La Difficulté en escalade	Delignières	Didier	1990
La Concentration en athlétisme	Debois	Nadine	1990
Handball	Cottin	Jacques	1989
Les Paramètres biomécaniques du geste du kayakiste de course en ligne	Lamarzelle	Patrice	1989
Contribution à la détection des talents en natation	Portes	Annick	1989
Le Buteur dans le football professionnel	Dufay	Alain	1988
Spécialité en natation et traits de personnalité	Dubois	Claude	1988
Gymnastique rythmique sportive	Napias	Françoise	1988
Contribution à l'analyse technico-tactique de l'attaque en nage waza (judo debout)	Rambier	René	1987
Rugby de mouvement et disponibilité du joueur	Villepreux	Pierre	1987
La Gestualité de l'entraîneur	Quintillan	Ghislaine	1987

TITRE	Auteur - Nom	Auteur - Prénom	Année de soutenance
Appréciation de la valeur physique des futurs athlètes de haut niveau	Filliard	Jean-Robert	1987
Effets de deux entraînements différents sur la performance en natation et en course et sur l'évolution de paramètres physiologiques chez 14 pentathlètes français	Bouzou	Joël	1986
Contribution à l'analyse des facteurs de la performance en escrime par l'utilisation d'un test de réaction visuomotrice	Leseur	Hugues	1986
Ligue du Centre	Avril	Jacky	1986
Les Marathonniens vus par eux-mêmes	Louette	Michel	1986
Le Jeune stagiaire et son environnement dans un établissement national	Ambal	Michel	1985
Contribution à l'entraînement du gardien de but	Godard	Michel	1985
Traitement des informations visuelles et contrôle de la locomotion du couple cavalier-cheval en équitation de sauts d'obstacles	Dinh-Phung	Rémy	1985
Contraintes physiologiques par poste en rugby	Ladauge	Patrick	1984
Contribution de la biomécanique à l'analyse du geste en gymnastique sportive	Boério	Henry	1984
Les Espoirs de la natation française en 1983	Le Bihan	Jean-Pierre	1983
Aspects internationaux de l'éducation physique et sportive	Janiszewski	Jean-Luc	1983
Apprentissages moteurs et pédagogie des APS : étude de l'effet des processus cognitifs mis en jeu dans des situations problèmes chez l'enfant de 5 à 12 ans	Durand	Marc	1983
La Créativité motrice	Bertsch	Jean	1983
Essai d'appréciation de la vigilance du boxeur	Dumont	Charles	1983
L'Entraînement au volley-ball	Petit	Dominique	1983
Le Développement des qualités aérobies chez l'adolescent pour la pratique du demi-fond	Marajo	José	1983
Vers un judo féminin spécifique	Fouillet	Paulette	1983
Origines sociales des étudiants en éducation physique et sportive	Michon	Bernard	1982
Acquisition d'une habileté d'anticipation-coïncidence par des enfants de 5 et 7 ans	Fleurance	Philippe	1982
Naissance de la profession d'enseignant d'éducation physique	Collot-Laribe	Jean	1982
De l'hygiène de la respiration à l'éducation physique en plein air (France -XIXe siècle)	Barbazanges	Jean-Paul	1972
Contribution à l'étude des dirigeants sportifs	Passemard	Marie-Michelle	1982
Renforcement musculaire	Mathieu	Chantalle	1982
Sports d'opposition	Stein	Jean-François	1981
L'Expression corporelle	Blouin le baron	Jacqueline	1981
Les Activités physiques et sportives de pleine nature et l'espace rural	Bouchout	Jean-Pierre	1981
Sports collectifs	Druais	Marie-Florine	1981
La Formation continue des enseignants d'EPS	Cathelineau	Christian	1981
La Formation des cadres pour le sport et pour l'éducation physique	Hurtebize	Claude	1981
Approche épistémologique de la notion de psychomotricité et de quelques concepts qu'elle utilise	Murcia	Raymond	1980
Etude de la personnalité des pratiquants d'arts martiaux	Guibbert	Luc	1980

[Nota : l'auteur de la présente fiche ne peut connaître le cursus détaillé de chacun des 521 titulaires de ce diplôme de l'INSEP. Il a proposé à certains, dont il a pu obtenir les coordonnées, de rédiger une biographie. Elles sont téléchargeables dans le présent document.

En se référant à la liste exhaustive téléchargeable (cf. p. 9), les lecteurs sont invités à lui communiquer des précisions sur ceux non cités dans la liste ci-dessus, s'ils le veulent. Des biographies complémentaires pourront être insérées dans une nouvelle édition de la présente fiche].

TITRE	Auteur - Nom	Auteur - Prénom	Année de soutenance
Analyse de comportements tactiques en basket-ball	Grosgeorge	Bernard	1980
Approche socio-culturelle du phénomène " Gymnastique volontaire " : modèles masculins - modèles féminins.	Dechavanne	Nicole	1980
Pédagogies novatrices et perspectives cliniques en éducation physique et sportive	Missoum	Guy	1979
La Pratique de la régate sur dériveurs	Loret	Alain	1979
Sport, histoire, idéologie: l' exemple français du sport travailliste	Deletang	Bernard	1979
Importance de la démarche critique en EPS	Salavin	Michel	1979
La Mixité dans l'enseignement de l'EPS	Volondat	Michel	1979
Les Dispensés	Forget	Suzanne	1978
Approche biomécanique de la prise du club de golf	Lofi	Alain	1978
Approche physiologique de la condition physique chez l' enfant	Bar	Claude	1978
Appréciations des effets cardiovasculaires de l' activité physique et sportive chez les personnes âgées	Lenoir	Hubert	1978
Contribution à l'étude de la performance en natation	Cazorla	Georges	1978
Contribution à l' analyse du mouvement par les moyens audio-visuels	Menant	Gérard	1977
Mise en évidence de données bio-mécaniques communes à certaines conduites motrices par l'enregistrement vidéo	Quièvre	Jacques	1977
Contribution à la connaissance du canoé-kayak	Dransart	Georges	1977
Approche d' une sémiotique du geste chez l' enfant d' âge pré-scolaire	Le Bihen	Bernard	1977
Contribution à l' étude du rôle, de la valeur et des limites de l' image enregistrée dans l' apprentissage d' un geste sportif.	Simonet	Pierre	1977
Utilisation des techniques vidéo pour l'acquisition et le traitement de données nécessaires à l'analyse du mouvement	Moreaux	Alain	1977
Classes sociales et différenciations des pratiques sportives de loisir	Le Pogam	Yves	1977
Contribution à l' essai sur l' utilisation des MAV dans la formation de l' escrimeur.	Revenu	Daniel	1977
Spécificité du film d' animation dans le film didactique	Piasenta	Jacques	1977
Analyse des composantes psychosociales du phénomène motocycliste	Bessaguet	Jean-Pierre	1977
Analyse de quelques thèmes d'études pour un programme de psychophysiologie à l'éducation physique et sportive	Ripoll	Hubert	1976
Analyse de quelques thèmes d'études pour un programme de psychophysiologie à l'éducation physique et sportive	Le Chevalier	Jean-Michel	1976
Analyse de quelques thèmes d'études pour un programme de psychophysiologie à l'éducation physique et sportive	Ramanantsoa	Marie-Martine	1976
Des fondements historiques de la relation pédagogique en natation	Guyot	Alain	1975
Etude de la représentation du corps en mouvement et pédagogie des gestes sportifs	Hébrard	Alain	1973
Sport et concours de pronostics	Saint-Marty	Pierre	1972
La Dimension esthétique de l' éducation physique (1848-1972)	Andrieu	Gilbert	1972
Essai d' élaboration d' un programme d' études d' analyse du mouvement dans les UER- EPS à partir de " patterns of human motion " de Stanley Plagenhoef	Connan	Alain	1972
L'Organisation de la pratique de la natation.	Catteau	Raymond	1972
Etude comparative et signification de l'endurance dans le domaine de l' entraînement sportif	Dubois	Raymond	1972
Activités physiques de loisirs	Bouquin	Claude	1972
Sport scolaire et sport civil	Bourreau	André	1972
Une Tentative de rationalisation scientifique de l'éducation physique	Pociello	Christian	1972
La Femme française de 20 à 35 ans et les activités physiques de loisirs	Meynier	Guilaine	1972

§§§§§§§

Document réalisée par **Michel CHAUVEAU**
Inspecteur principal de la
Jeunesse et des Sports honoraire

Directeur de l'INSEP
(de 1997 à 2002)

L'auteur remercie

Georges VIGARELLO,

Professeur des universités,

qui lui a suggéré de faire ce travail spécifique sur l'INSEP, et l'a validé

Jean-Paul GAUGEY

Ancien chef du département de la formation de l'INSEP,

qui lui a fourni copie de documents historiques

et

Valérie QUAIREAU,

Documentaliste chargée de la science ouverte,

qui lui a fourni la liste de ces mémoires

Éléments de bibliographie

(Classement chronologique)

- *L'Institut national du sport et de l'éducation physique* – Claude PINEAU et alii – INSEP – 1978
- *De l'école de Joinville à l'Insep – Continuité...* – Robert BOBIN et alii – INSEP – 1980
- *L'enseignement de la méthodologie de la recherche : contribution à son existence.* Gérard BRUANT et Bernard CORRAN - STAPS, n° 1, 4/1980, vol. 1, p. 8-18.
- *Réflexions sur la science et les activités physiques et sportives.* Nancy MIDOL - STAPS, n° 5, 03/1982, vol. 3, p. 70-79
- *Situation de la recherche dans les UEREPS en 1983.* Pierre CHIFFLET -STAPS, n° 9, 4/1984, vol. 5, p. 5-9
- *STAPS et la recherche au pluriel.* Gérard BRUANT et André RAUCH - STAPS, n° 10, 12/1984, vol. 5.
- *La mission recherche de l'INSEP – in Revue française de pédagogie – Actualité des sciences de l'éducation – n° 71, avril-mai-juin 1985, p. 97 à 111 – Michèle METOUDI - https://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1985_num_71_1_2365*
- *20 ans de recherches appliquées en méthodologie de l'entraînement sportif – Étude des mémoires du diplôme de l'INSEP* – Norbert KRANTZ – INSEP – Collection Recherche - 1997
- *La politique de l'éducation physique sous la V^e République* – Jean-Luc MARTIN - thèse de III^{ème} cycle sous la direction de Serge BERNSTEIN, IEP Paris – 1999
- *La recherche en STAPS.* Cécile COLLINET (dir.) - PUF, 2003 (Éducation et formation) -p. 85-130.

- Les fondements historiques de la recherche en STAPS, Mickaël ATTALI et Éric LEVET-LABRY in COLLINET Cécile. (Éd.) *La recherche en STAPS*. PUF, 2003 (Éducation et formation).
- *Les Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive et l'Institut National des Sports : étude comparée des établissements, du régime de Vichy à la création de l'I.N.S.E.P.* (1977) - Éric LEVET-LABRY – 2007 (<https://theses.hal.science/tel-00740433>)
- *Physical Education Teachers Education in France from the end of the 19th Century : the Progressive Construction of a Discipline in University.* - Cécile COLLINET et Philippe TERRAL - *Sport, Education and Society*, vol. 12, n° 1, 2007, p. 59-72.
- *La recherche universitaire en EPS depuis 1945 : entre pluralité scientifique et utilité professionnelle* – Cécile COLLINET et Philippe TERRAL – Carrefour de l'éducation – 2010/2 n° 30, p. 169 à 186 - (<https://shs.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2010-2-page-169?lang=fr>)
- *Faire trace – Entretiens avec Christian POCIELLO* – Oumaya HIDRI NEYS – Préface de Georges VIGARELLO – Artois Presses Université – 2012
- La création d'une science des activités physiques et sportives : entre controverse épistémologique et querelle de famille. Olivier GONZALEZ, in. COLLINET Cécile et TERRAL Philippe (dir.) *Sport et controverses*, Paris, Editions archives contemporaines, pp.247-268, 2013. hal-01788028
- (<https://hal.science/hal-01788028v1/file/controverse%20science%20de%20l%27action%20motrice%20Olivier.Gonzalez%20v4.pdf>)
- *Des UER d'EPS aux UFR STAPS* – Didier DELIGNIÈRES - 2019 (<https://c3d-staps.fr/wp-content/uploads/2019/06/des-uer-eps-aux-ufr-staps-v2.pdf>)
- Les premier·es agrégé·es d'éducation physique et sportive en 1983 - Loïc SZERDA-HELYI et Anne ROGER – 2023 -*Éducation et socialisation*.
- <http://journals.openedition.org/edso/25868>
- *Comptes rendus des conseils d'administration de l'INSEP de 1968 à 1997* (in *Archives de l'INSEP*)
- *La recherche en STAPS* – Site de la C3D : <https://c3d-staps.fr/recherche/la-recherche-en-staps/>
- *Les laboratoires de recherche en STAPS* – Site de la C3D : <https://c3d-staps.fr/recherche/laboratoires-de-recherche-en-staps/>
- Site internet du Comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports.
- Archives personnelles.
